

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES
Séance d'installation du conseil communautaire
Élection des vice-présidents et des autres membres du bureau

Séance du neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures quinze à l'Espace Culturel de Ferrals les Corbières.

1. Rappel du contexte

Monsieur André HERNANDEZ, président nouvellement élu, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Il rappelle que le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- 14 vice-présidents
- 5 autres membres (conseillers délégués).

2. Rappel des règles applicables

Le président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

3. Election du 1^{er} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, passe à la table pour prendre enveloppe et bulletin avant de passer à l'isoloir et d'enfin remettre son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	81
Bulletins blancs (annexés au PV)	23
Bulletins nuls (annexés au PV)	4
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue requise	28

Résultats :

- Monsieur Emile DELPY : 54 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Emile DELPY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 1^{er} vice-président de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

4. Election du 2ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 1^{er} vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	81
Bulletins blancs (annexés au PV)	18
Bulletins nuls (annexés au PV)	9
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue requise	28

Résultats :

- Madame Isabelle GEA-PERIS : 54 voix

Élection acquise au premier tour

Madame Isabelle GEA-PERIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 2ème vice-présidente de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

5. Election du 3ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 2ème vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	80
Bulletins blancs (annexés au PV)	19
Bulletins nuls (annexés au PV)	9
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue requise	27

Résultats :

- Monsieur Jean-Claude MONTLAUR : 52 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Jean-Claude MONTLAUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 3ème vice-président de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

6. Election du 4ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 3ème vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	79
Bulletins blancs (annexés au PV)	16
Bulletins nuls (annexés au PV)	6
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue requise	29

Résultats :

- Monsieur Jean-Michel FOLCH: 57 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Jean-Michel FOLCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 4^{ème} vice-président de la communauté de communes Région Léznanaise Corbières Minervois.

7. Election du 5ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 4^{ème} vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	79
Bulletins blancs (annexés au PV)	18
Bulletins nuls (annexés au PV)	7
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue requise	28

Résultats :

- Madame Marie-Béatrice GRAUBY : 54 voix

Élection acquise au premier tour

Madame Marie-Béatrice GRAUBY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 5^{ème} vice-présidente de la communauté de communes Région Léznanaise Corbières Minervois.

8. Election du 6ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 5^{ème} vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	79
Bulletins blancs (annexés au PV)	17
Bulletins nuls (annexés au PV)	5
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue requise	29

Résultats :

- Monsieur Cédric MALRIC: 57 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Cédric MALRIC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 6^{ème} vice-président de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

9. Election du 7ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 6^{ème} vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	79
Bulletins blancs (annexés au PV)	21
Bulletins nuls (annexés au PV)	2
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue requise	29

Résultats :

- Monsieur Didier CASATO: 56 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Didier CASATO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 7ème vice-président de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

10. Election du 8ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 7ème vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	78
Bulletins blancs (annexés au PV)	17
Bulletins nuls (annexés au PV)	5
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue requise	29

Résultats :

- Monsieur François RICHARD : 56 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur François RICHARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 8ème vice-président de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

11. Election du 9ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 8ème vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	78
Bulletins blancs (annexés au PV)	17
Bulletins nuls (annexés au PV)	4
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue requise	29

Résultats :

- Monsieur Jacques CONTIES : 57voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Jacques CONTIES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu(e) 9^{ème} vice-président de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

12. Election du 10ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 9^{ème} vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	78
Bulletins blancs (annexés au PV)	16
Bulletins nuls (annexés au PV)	8
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue requise	28

Résultats :

- Madame Sylvie RAYNAUD : 54 voix

Élection acquise au premier tour

Madame Sylvie RAYNAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 10^{ème} vice-présidente de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

13. Election du 11^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 10^{ème} vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	78
Bulletins blancs (annexés au PV)	16
Bulletins nuls (annexés au PV)	12
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue requise	26

Résultats :

- Monsieur Jean-Claude MORASSUTTI : 50 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Jean-Claude MORASSUTTI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 11^{ème} vice-président de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

14. Election du 12^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 11^{ème} vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	77
Bulletins blancs (annexés au PV)	18
Bulletins nuls (annexés au PV)	6
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue requise	27

Résultats :

- Monsieur Thierry DENARD : 53 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Thierry DENARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 12ème vice-président de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

15. Election du 13ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 12ème vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	77
Bulletins blancs (annexés au PV)	20
Bulletins nuls (annexés au PV)	8
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue requise	25

Résultats :

- Madame Marie-Claude MARTINEZ : 49 voix

Élection acquise au premier ou deuxième tour

Madame Marie-Claude MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 13ème vice-présidente de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

16. Election du 14ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 13^{ème} vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	76
Bulletins blancs (annexés au PV)	18
Bulletins nuls (annexés au PV)	5
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue requise	27

Résultats :

- Madame Béatrice BORT : 53 voix

Élection acquise au premier tour

Madame Béatrice BORT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 14^{ème} vice-présidente de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

17. Election du 1er conseiller délégué

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 14^{ème} vice-président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	71
Bulletins blancs (annexés au PV)	17
Bulletins nuls (annexés au PV)	3
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue requise	26

Résultats :

- Monsieur Jean-Marie SAURY : 51 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Jean-Marie SAURY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 1er conseiller délégué du bureau communautaire de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

18. Election du 2ème conseiller délégué

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 1^{er} conseiller délégué, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	66
Bulletins blancs (annexés au PV)	14
Bulletins nuls (annexés au PV)	8
Suffrages exprimés	44
Majorité absolue requise	23

Résultats :

- Madame Vélarie DUMONTET : 44 voix

Élection acquise au premier tour

Madame Valérie DUMONTET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 2^{ème} conseillère déléguée du bureau communautaire de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

19. Election du 3ème conseiller délégué

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 2^{ème} conseiller délégué, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	65
Bulletins blancs (annexés au PV)	6
Bulletins nuls (annexés au PV)	5
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue requise	28

Résultats :

- Monsieur Philippe LEZINA : 54 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Philippe LEZINA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 3^{ème} conseiller délégué du bureau communautaire de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

20. Election du 4^{ème} conseiller délégué

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 3^{ème} conseiller délégué, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs (annexés au PV)	9
Bulletins nuls (annexés au PV)	3
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue requise	26

Résultats :

- Monsieur Henry SCHENATO : 51 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Henry SCHENATO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 4^{ème} conseiller délégué du bureau communautaire de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

21. Election du 5ème conseiller délégué

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au 4^{ème} conseiller délégué, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les quatre assesseurs, en présence du Président et de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	63
Bulletins blancs (annexés au PV)	8
Bulletins nuls (annexés au PV)	3
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue requise	27

Résultats :




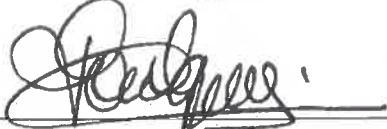


- Monsieur Raymond SPOLI : 52 voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur Raymond SPOLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 5^{ème} conseiller délégué du bureau communautaire de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

22. Clôture du procès-verbal des opérations électorales

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le dix avril deux mille vingt-six à une heure vingt minutes, est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Président de séance	André HERNANDEZ	
Secrétaire de séance	Méline MARTIN	
Assesseur 1	Méline Bonva	
Assesseur 2	Christie Foulqueux	
Assesseur 3	William Couderc	
Assesseur 4	Yves PIRAT	

Y sont annexés, dans une enveloppe close portant mention du scrutin concerné :

- les bulletins blancs;
- les bulletins nuls ;

